Banque Scotia

ANALYSE ÉCONOMIQUE MONDIALE

PERSPECTIVES PROVINCIALES

Le 5 novembre 2026

Contributeurs

Mitch Villeneuve
Premier directeur, Politique économique
Études économiques de la Banque Scotia
416.350.1175
mitch.villeneuve@scotiabank.com

La croissance de l'économie des provinces en 2025 et les fardeaux de la dette de l'EF 2026

- Statistique Canada a publié les comptes économiques des provinces pour 2025 et a aussi apporté de légères révisions aux comptes des années précédentes. Selon les estimations, Terre-Neuve-et-Labrador aurait dégagé le plus fort taux de croissance du PIB réel parmi les provinces en 2025, soit un vigoureux rythme de 4,3 % – contre l'estimation de 3,5 % établie à partir des données du PIB par industrie des provinces et publiée au début de l'année. Chaque province a comptabilisé une hausse de son taux de croissance de 2025 par rapport aux données du PIB par industrie (graphique 1). On s'attendait généralement à cette progression : les estimations du PIB par industrie établissent la croissance de l'économie nationale à 1,6 %, contre 1,9 % d'après les derniers chiffres trimestriels sur la croissance de l'économie nationale. Selon les estimations, le Québec aurait enregistré l'an dernier le taux de croissance du PIB réel le plus faible, soit 1,0 % (même si ce taux a augmenté par rapport à 0,6 % dans l'estimation précédente).

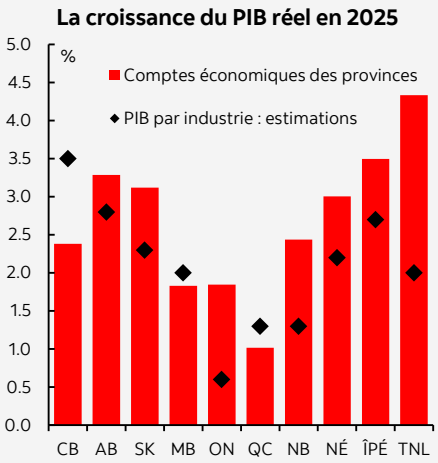
- Pour l'ensemble du pays, Statistique Canada continue d'estimer à 1,9 % pour 2025 la croissance du PIB réel, même si les légères révisions apportées au PIB de plusieurs années se cumulent pour donner une augmentation de 0,1 % du niveau du PIB comparativement à la série trimestrielle la plus récente.

- Cette publication comportait aussi la première estimation du PIB *nominal* des provinces pour 2025, qui est aussi ressorti à la hausse par rapport aux précédentes prévisions pour la plupart des provinces par rapport aux chiffres retenus comme hypothèses dans les récents Comptes publics des provinces pour l'EF 2026 (graphique 2). Le Nouveau-Brunswick a inscrit la différence positive la plus importante (soit une hausse de 4,6 % par rapport à la précédente projection), puisque la croissance de son PIB nominal pour 2025 a été plus forte qu'attendu, et parce qu'une révision à la hausse a été apportée pour 2024. La Saskatchewan a accusé la baisse la plus importante de son PIB nominal par rapport aux précédentes attentes, portée par une révision baissière de son estimation pour 2023.

- Les niveaux révisés du PIB nominal ont un impact sur les calculs de la dette nette des provinces en pourcentage du PIB, ce qui constitue un baromètre essentiel pour les fardeaux de la dette et pour la viabilité. Dans les provinces qui ont constaté une hausse des niveaux de leur PIB nominal, les fardeaux de la dette sont aujourd'hui légèrement moindres que ceux qui étaient estimés auparavant. Le Nouveau-Brunswick a comptabilisé la réduction la plus importante du fardeau estimatif de sa dette nette, soit 1,2 point de pourcentage. Toutefois, dans l'ensemble, les classements du point de vue du fardeau de la dette ne changent pas : Terre-Neuve-et-Labrador s'inscrit en tête de liste, et l'Alberta se classe bonne dernière (graphique 3).

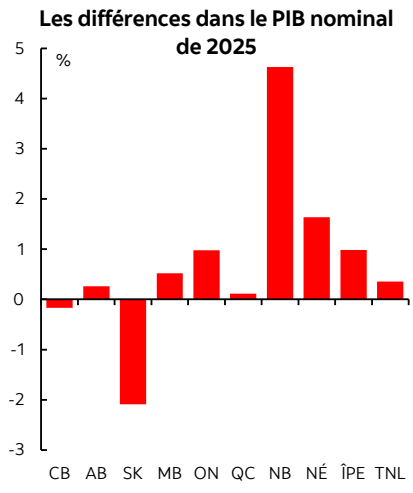
- Ces chiffres à la hausse pour la croissance du PIB réel font état, pour chaque province, d'une progression économique en quelque sorte plus vigoureuse que ce que l'on croyait auparavant et pourraient amener les provinces à rehausser un peu leurs prévisions de croissance de l'économie et des revenus à terme (à plus forte raison dans les provinces dont le PIB nominal a été révisé substantiellement à la hausse).

Graphique 1



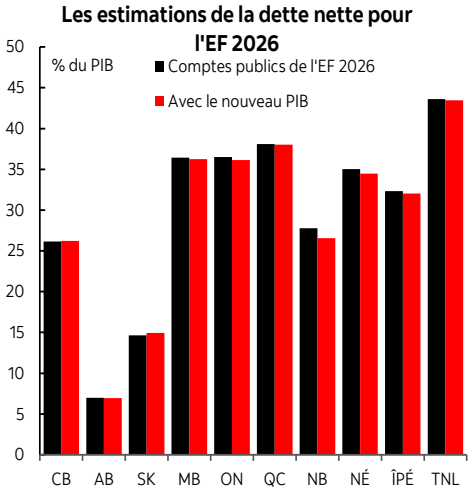
Sources : Études économiques de la Banque Scotia et Statistique Canada.

Graphique 2



Sources : Études économiques de la Banque Scotia, Statistique Canada et documents budgétaires.

Graphique 3



Sources : Études économiques de la Banque Scotia et documents budgétaires.

Le présent rapport a été préparé par Études économiques Scotia à l'intention des clients de la Banque Scotia. Les opinions, estimations et prévisions qui y sont reproduites sont les nôtres en date des présentes et peuvent être modifiées sans préavis. Les renseignements et opinions que renferme ce rapport sont compilés ou établis à partir de sources jugées fiables; toutefois, nous ne déclarons ni ne garantissons pas, explicitement ou implicitement, qu'ils sont exacts ou complets. La Banque Scotia ainsi que ses dirigeants, administrateurs, partenaires, employés ou sociétés affiliées n'assument aucune responsabilité, de quelque nature que ce soit, en cas de perte directe ou consécutive découlant de la consultation de ce rapport ou de son contenu.

Ces rapports vous sont adressés à titre d'information exclusivement. Le présent rapport ne constitue pas et ne se veut pas une offre de vente ni une invitation à offrir d'acheter des instruments financiers; il ne doit pas non plus être réputé constituer une opinion quant à savoir si vous devriez effectuer un swap ou participer à une stratégie de négociation comportant un swap ou toute autre transaction. L'information reproduite dans ce rapport n'est pas destinée à constituer et ne constitue pas une recommandation de swap ou de stratégie de négociation comportant un swap au sens du Règlement 23.434 de la Commodity Futures Trading Commission des États-Unis et de l'Appendice A de ce règlement. Ce document n'est pas destiné à être adapté à vos besoins individuels ou à votre profil personnel et ne doit pas être considéré comme un « appel à agir » ou une suggestion vous incitant à conclure un swap ou une stratégie de négociation comportant un swap ou toute autre transaction. La Banque Scotia peut participer à des transactions selon des modalités qui ne concordent pas avec les avis exprimés dans ce rapport et peut détenir ou être en train de prendre ou de céder des positions visées dans ce rapport.

La Banque Scotia et ses sociétés affiliées ainsi que tous leurs dirigeants, administrateurs et employés peuvent périodiquement prendre des positions sur des monnaies, intervenir à titre de chefs de file, de cochefs de file ou de preneurs fermes d'un appel public à l'épargne ou agir à titre de mandants ou de placeurs pour des valeurs mobilières ou des produits dérivés, négocier ces valeurs et produits dérivés, en faire l'acquisition, ou agir à titre de teneurs de marché ou de conseillers, de courtiers, de banques d'affaires et/ou de maisons de courtage pour ces valeurs et produits dérivés. La Banque Scotia peut toucher une rémunération dans le cadre de ces interventions. Tous les produits et services de la Banque Scotia sont soumis aux conditions des ententes applicables et des règlements locaux. Les dirigeants, administrateurs et employés de la Banque Scotia et de ses sociétés affiliées peuvent siéger au conseil d'administration de sociétés.

Il se peut que les valeurs mobilières visées dans ce rapport ne conviennent pas à tous les investisseurs. La Banque Scotia recommande aux investisseurs d'évaluer indépendamment les émetteurs et les valeurs mobilières visés dans ce rapport et de faire appel à tous les conseillers qu'ils jugent nécessaire de consulter avant de faire des placements.

Le présent rapport et l'ensemble des renseignements, des opinions et des conclusions qu'il renferme sont protégés par des droits d'auteur. Il est interdit de les reproduire sans que la Banque Scotia donne d'abord expressément son accord par écrit.

[MD] Marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse.

La Banque Scotia, de pair avec l'appellation « Services bancaires et marchés mondiaux », est une dénomination commerciale désignant les activités mondiales exercées dans le secteur des services bancaires aux sociétés, des services bancaires de placement et des marchés financiers par La Banque de Nouvelle-Écosse et certaines de ses sociétés affiliées dans les pays où elles sont présentes, dont Scotiabank Europe plc; Scotiabank (Ireland) Designated Activity Company; Scotiabank Inverlat S.A., Institución de Banca Múltiple, Grupo Financiero Scotiabank Inverlat, Scotia Inverlat Casa de Bolsa, S.A. de C.V., Grupo Financiero Scotiabank Inverlat, Scotia Inverlat Derivados S.A. de C.V., lesquelles sont toutes des membres du groupe de la Banque Scotia et des usagers autorisés de la marque Banque Scotia. La Banque de Nouvelle-Écosse est constituée au Canada sous le régime de la responsabilité limitée et ses activités sont autorisées et réglementées par le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada. Au Royaume-Uni, les activités de La Banque de Nouvelle-Écosse sont autorisées par la Prudential Regulation Authority et assujetties à la réglementation de la Financial Conduct Authority et à la réglementation limitée de la Prudential Regulation Authority. Nous pouvons fournir sur demande les détails du périmètre de l'application, à La Banque de Nouvelle-Écosse, de la réglementation de la Prudential Regulation Authority du Royaume-Uni. Les activités de Scotiabank Europe plc sont autorisées par la Prudential Regulation Authority et réglementées par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority du Royaume-Uni.

Les activités de Scotiabank Inverlat, S.A., de Scotia Inverlat Casa de Bolsa, S.A. de C.V., de Grupo Financiero Scotiabank Inverlat et de Scotia Derivados, S.A. de C.V. sont toutes autorisées et réglementées par les autorités financières du Mexique.

Les produits et les services ne sont pas tous offerts dans toutes les administrations. Les services décrits sont offerts dans les administrations dont les lois le permettent.